



Feux d'artifice et pétards interdits à Dudelange pour les fêtes de fin d'année

Feuerwerksverbot zum Jahreswechsel

- Lundi, 7 décembre 2020 –

FR La Ville de Dudelange informe que les feux d'artifice et les pétards seront interdits sur le territoire de la ville à l'occasion des fêtes de fin d'années. Conformément au règlement de police du 10 juin 2016, il est en effet interdit, sans l'autorisation du bourgmestre, de tirer des feux d'artifice et des pétards sur la voie publique comme sur le terrain privé. Pour respecter également le règlement communal relatif à la protection contre le bruit, aucune dérogation ne sera émise, à l'instar des années précédentes.

DE Die Stadt Düdelingen teilt mit, dass zum Jahreswechsel 2020/2021 jedes Feuerwerk auf dem gesamten Gemeindeterritorium verboten ist. Gemäß der allgemeinen Polizeiverordnung vom 10. Juni 2016 betreffend die öffentliche Ordnung ist es, ohne die Erlaubnis des Bürgermeisters untersagt, jegliche Art von Feuerwerkskörper und Böller im öffentlichen Raum oder einem Privatgrundstück zu zünden. Demzufolge erteilt der Bürgermeister der Stadt Düdelingen auch dieses Jahr keine Genehmigung.

Règlement général de police (conseil communal du 10 juin 2016) - Chapitre 2 : Ordre public - Article 30

Sans l'autorisation du bourgmestre, **il est interdit** d'organiser des jeux ou concours sur la voie publique, **d'y tirer des feux d'artifice et des pétards**, d'y faire des illuminations, d'y organiser des spectacles, expositions ou tout autre événement qui pourrait compromettre le bon ordre public. **L'autorisation du bourgmestre est également nécessaire pour les feux d'artifice tirés sur un terrain privé.**

Règlement communal relatif à la protection contre le bruit (conseil communal du 12 novembre 2010) - Chapitre 2 - Article 7

Sur le territoire de la ville de Dudelange il est défendu de faire usage de pétards et d'autres objets détonants similaires à l'intérieur de l'agglomération ainsi qu'à une distance inférieure de 100 mètres de l'agglomération. Cependant le bourgmestre peut autoriser ces activités sur demande pour usage professionnel ainsi qu'à l'occasion de fêtes publiques ou privées.

Le collège des bourgmestre et échevins,

Dan Biancalana, bourgmestre

Loris Spina, René Manderscheid, Josiane Di Bartolomeo-Ries, Claudia Dall'Agnol, échevins